

## CONSEIL MUNICIPAL

### **Compte-rendu de la séance du 09/11/2023**

#### **Participation Ecole de PLOEZAL**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de participation aux frais de fonctionnement pour la classe bilingue de l'école de PLOEZAL.

Celle-ci s'élève à 1 406.06€ pour un enfant.

Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable..

#### **Subvention Comité d'Animation**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier émanant du bureau du Comité d'Animation de LANDEBAERON sollicitant une aide financière afin d'organiser diverses animations dont une rencontre inter -générationnelle en fin d'année.

Monsieur le Maire propose la somme de 500 €.

Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable..

#### **Contrat Guillaume BERAUX**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le contrat de Guillaume BERAUX arrive à échéance ce Jeudi 9/11/2023.

Il propose de renouveler celui-ci à compter du 13/11/2023 pour une durée de 6 mois en attendant le rapport de la Commission Médicale pour Monsieur Dominique LE MOAL.

Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable..

#### **EURL LES JARDINS ARMORICAINS**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un devis émanant de l'EURL LES JARDINS ARMORICAINS pour la continuité des travaux pour un montant de 13 757.66 € HT soit 16 509.19€ TTC.

Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable..

#### **Facture EXPERT**

Par une ordonnance du 09/08/2023, le Tribunal Administratif de Rennes statuant sur la requête de Monsieur le Maire a désigné Monsieur Antoine RIVIÈRE de la SEARL d'Architecture de BINIC/ÉTABLES SUR MER en qualité d'expert sur le fondement des dispositions de l'article L.511.9 du Code de la Construction et de l'habitation, aux fins d'examiner l'état d'un bâtiment situé 5 Hent Kergolet appartenant à Monsieur Norman HEMMINGS.

Le montant des honoraires s'élève à 2 772.36€ TTC.

Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable..

#### **Complément Individuel Annuel BLAHIC Sylvie**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de revoir le complément indemnitaire annuel pour Madame BLAHIC Sylvie pour 2023.

Après délibération, l'assemblée décide de lui attribuer la somme de 390€ Brut.

### **Complément Individuel Annuel LE BIVIC Dominique**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de revoir le complément indemnitaire annuel pour Madame Dominique LE BIVIC pour 2023.

Après délibération, l'assemblée décide de lui attribuer la somme de 56€ Brut.

### **Facture EXPERT**

Par une ordonnance du 09/08/2023, le Tribunal Administratif de Rennes statuant sur la requête de Monsieur le Maire a désigné Monsieur Antoine RIVIÈRE de la SEARL d'Architecture de BINIC/ÉTABLES SUR MER en qualité d'expert sur le fondement des dispositions de l'article L.511.9 du Code de la Construction et de l'habitation, aux fins d'examiner l'état d'un bâtiment situé 5 Hent Kergolet appartenant à Monsieur Norman HEMMINGS.

Le montant des honoraires s'élève à 2 772.36€ TTC.

Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable..

### **Devis sécurisation de la route entre le n° 5 et le N° 7 Kerlogan**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un devis émanant de l'EURL Les Jardins Armoricaïns pour la sécurisation de la route entre le n°5 et le n° 7 Kerlogan soit busage et empierrement des fossés pour un montant de 5 360€ HT soit 6 432€ TTC.